



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ARRETE DU MAIRE N° 144_2024

Je soussignée Annie GOUPIL, Maire de FLINES-LEZ-RACHES

Vu la demande ci-jointe,

**Vu les articles L3334-2 et L3352-5 du Code de la Santé Publique,
Vu les Articles L2212-2 et/ou L2542-2 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales.**

Arrête :

Monsieur Thomas Chrétien

46 rue Gabriel Péri

59148 FLINES LEZ RACHES

Association

Karaté Club Flines

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de Boissons de 3ème catégorie

Stade Municipal

Du 20 juillet 2024 à 19 heures au 21 juillet 2024 à 00 heures 30 minutes

À l'occasion de

Flines en fête

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Flines-Lez-Râches, le 09 juillet 2024.

Le Maire



Signé

Annie GOUPIL